



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Chine, Cuba, Égypte*, Fédération de Russie, Pakistan* : amendement au projet
de résolution A/HRC/31/L.28**

31/...

Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Lire comme suit le vingtième alinéa du préambule

Soulignant l'importance de l'accès à l'information, selon qu'il convient, et de la participation effective des individus, groupes et organes de la société œuvrant à la promotion et à la protection des droits de l'homme aux processus de consultation, à la prise de décisions et, s'il y a lieu, aux efforts de mise en œuvre de la législation et des politiques, programmes et projets afin d'intégrer, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-04618 (F) 230316 230316



* 1 6 0 4 6 1 8 *

Merci de recycler

